

LA FONDATION

Partenaires

La Fondation Bon Sauveur travaille en partenariat avec de nombreux établissements, collectivités, associations, institutions... Ces partenariats sont officialisés par de nombreuses conventions. Du Groupement de Coopération Sanitaire à la création d'associations inter-établissements en passant par des rencontres inter-hospitalières, la Fondation Bon Sauveur a développé une politique volontariste d'interactions avec son environnement.

Groupements de Coopération



Créé en 2009, le **GCS** (Groupement de Coopération Sanitaire) en santé mentale des Côtes d'Armor regroupe les 3 établissements de santé mentale (dont la Fondation Saint-Jean de Dieu et l'Association Hospitalière de Bretagne) et le Centre Hospitalier Général de Saint-Brieuc. **Ce GCS constitue la communauté psychiatrique de territoire** Il a pour objectif de favoriser les coopérations et les recrutements de praticiens hospitaliers.

Le **GCSMS** (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) «Bretagne Solidarité» a été approuvé par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé en février 2012.

Impulsé par la Fondation Bon Sauveur, il regroupe l'Association Hospitalière de Bretagne, la Fondation Saint-Jean de Dieu et l'Association Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve.

Groupement Hospitalier de Territoire



La Fondation est partenaire du GHT d'Armor(Groupement Hospitalier de Territoire) qui regroupe les Centres Hospitaliers de Saint-Brieuc, Guingamp, Lamballe, Lannion-Trestel, Paimpol, Quintin et Tréguier.

Créés en 2016, les GHT doivent permettre, en leur sein, **une plus grande coopération entre les établissements de santé**

Coopération avec les Centres Hospitaliers Généraux



La coopération inter-hospitalière a été institutionnalisée avec les **Centres Hospitaliers Généraux du Territoire** (Guingamp, Lannion, Paimpol, Tréguier) dans le cadre de la psychiatrie de liaison adulte au sein des Antennes Médico-Psychologiques (AMP), et de manière plus spécifique, en addictologie au travers des Equipes de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA).

Dans le cadre de la régulation des admissions, **une convention de coopération signée en 2016** entre la Fondation Bon Sauveur et les Centres Hospitaliers Généraux de Lannion et Guingamp vise à rationaliser le parcours de soins du patient en privilégiant en journée, la prise en charge en Centres Médico-Psychologiques (CMP) et la nuit, les week-ends et jours fériés, par les Antennes Médico-Psychologique (AMP) au sein des urgences hospitalières générales.

Un travail en réseau est mené entre Bégard, Lannion, Paimpol, Tréguier et Guingamp au travers de la **Fédération Interhospitalière en Hygiène Hospitalière**.

De nombreuses conventions relient le Centre Hospitalier Bon Sauveur et les autres Hôpitaux Généraux **médico-techniques** (imagerie médicale, électroconvulsivothérapie à Guingamp, examens de laboratoire à Lannion), **axées sur la formation** (accueil des élèves aides-soignants à Guingamp, accueil des étudiants en soins infirmiers à Lannion, formation continue à Paimpol).

Des conventions sur des problématiques ciblées ont aussi été élaborées avec le Centre Hospitalier Général de Saint-Jean de Dieu à Dinan sur l'hospitalisation psychiatrique des adolescents dans l'unité dédiée UTPA (Unité Temps Plein pour Adolescents).

Concernant la **psychogériatrie de liaison**, un dispositif est assuré sur le Centre Hospitalier Général de Tréguier. Déjà, le Centre Hospitalier de Bégard participe activement au travail de réseau dans le cadre de la filière gériatrique avec Guingamp, Lannion, Paimpol et Tréguier. Un projet d'équipe mobile de psychogériatrie sera finalisé courant premier semestre 2018.

Coopération dans le sanitaire, le social et le médico-social +

Des **conventions entre établissements sanitaires et médico-sociaux** sur des temps d'interventions médicales ou infirmières ont été officialisées avec différentes entités du département.

La volonté actuelle est de développer ces temps auprès d'autres structures pour assurer un suivi régulier au plus près du patient et des équipes accompagnantes, et ainsi éviter la surhospitalisation et les problèmes de retour dans les établissements d'accueil.



Cette dynamique est renforcée par la participation à des journées inter-établissements qui réunissent des services et structures tant sanitaires que sociaux et médico-sociaux : **Journée de la Motricité, Rencontres Sportives inter-hospitalières, festival Handistars, AG Sport en Tête, Journée de la Précarité, Journée des partenaires...**


Autour du handicap... +

Depuis longtemps, il existe une tradition conventionnelle de collaboration avec les structures d'accueil pour personnes handicapées ou les associations représentantes (**IME de Tréguier, Centre de Réadaptation de Billiers (56), ADAPEI des Côtes d'Armor, M.E.C.S. Yann de Brest...**).

Autour de l'autisme... +

L'**EMIA22** est portée par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) "Bretagne Solidarité" et des partenaires se sont regroupés autour de ce groupement pour répondre à l'appel à projet, à savoir :

- [Coallia](#) 
- [EPSMS Les Mauriers](#) 
- [EPSMS Jacques Cartier](#) 
- [ATHEOL](#) 
- [APAJH](#) 
- [Association Quatre Vaux Les Mouettes](#) 

Nous travaillons également en partenariat avec les [3 autres équipes mobiles de Bretagne](#)  (EMI29, EMIAA et ADAPEI) et le Centre Régional Autisme.

En 2017, le GCSMS "Bretagne Solidarité", en partenariat avec les opérateurs suscités auxquels se rajoute l'ADAPEI-NOUVELLES des Côtes d'Armor et EMERAUD ID et les associations de familles du département répond, de façon collective et conjointe, à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne pour la création, dans le département, d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) avec Troubles Envahissants du Développement (TED) de 10 places.

Partenaires institutionnels, associations ou organisations à vocation sociale +

Des conventions sont formalisées avec les partenaires à vocation sociale avec lesquels nous collaborons au quotidien (CCAS, « Vie Libre », la Maison de l'Argoat, Côtes d'Armor Habitat, UNAFAM,...).

De même, la Fondation Bon Sauveur est en **interaction permanente avec les organismes institutionnels** impliqués dans les questions **sanitaires, sociales et médico-sociales** (le Conseil Départemental, la Maison Départementale pour Personnes Handicapées, l'AIDAMT (médecine du travail), les associations de tutelles, la Caisse d'Allocations Familiales...), et aussi **dans le cadre de problématiques plus ciblées** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 22, les services d'aide à domicile, les réseaux de soins palliatifs, la Maison du Département, l'Education Nationale, les gendarmeries...

La Fondation est aussi engagée activement, et de par son expertise régionale, dans le groupe de travail Prévention Suicide.

Par ailleurs, en septembre 2015, notre Etablissement a signé une convention concernant le dispositif départemental ITEP pour assurer le volet thérapeutique de suivi d'enfants souffrant de difficultés psychologiques.

La Fondation Bon Sauveur implique l'usager au cœur de ses actions et projets spécifiques et intègre les représentants d'usagers aux nombreux groupes de travail institutionnels tant au niveau de l'organisation que de la démarche qualité : **UNAFAM, FNAPSY...**

Collectivités territoriales +

Acteur de proximité, la Fondation Bon Sauveur, par son maillage du territoire, interagit avec les communautés de communes (GP3A, Beg ar C'hra, Lanvallon-Plouha...) et les mairies dans le cadre de mise à disposition de salles d'activités ou d'infrastructures, ou en termes d'associations culturelles, loisirs et équipements sportifs.

La Fondation s'inscrit en partenariat actif avec **les politiques territoriales de santé: actions de prévention et promotion de la santé mentale** en étroite collaboration avec les animatrices territoriales de santé des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo **inscription dans le Contrat Local de Santé du Pays du Trégor et du Pays de Guingamp; mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale sur Guingamp.**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) +

L'Agence régionale de santé a pour mission de **mettre en place la politique de santé dans la région**

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

L'ARS est une autorité de régulation qui autorise et évalue les établissements financés par l'Assurance Maladie. La négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS et le Conseil Départemental traduit la nécessité de décloisonner les filières de prises en charge et les parcours de santé avec pour objectif de conduire à un travail concerté de l'ensemble des partenaires de la santé.

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

Le Conseil Départemental

<http://cotesdarmor.fr/>

Le Département est une **autorité de régulation** qui autorise et finance les établissements et services relevant de sa compétence.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) est un lieu unique pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Elle facilite les démarches des usagers et celles de leurs proches en regroupant les demandes de compensation. Celle-ci offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

<mdph.cotesdarmor.fr>

Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne

La **FEHAP** gère la convention collective d'Octobre 1951.

Elle intervient auprès des pouvoirs publics nationaux et locaux pour défendre les intérêts et les valeurs du secteur privé non lucratif. Elle conseille ses adhérents dans les secteurs des Relations du Travail, des Ressources Humaines, en Santé-Social et en Communication.

Elle informe ses adhérents sur l'évolution de la législation et la réglementation avec aide juridique.

www.fehap.fr/jcms/bretagne-hbe_5225

Union Régionale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (Uriopss)

Les missions principales de l'Uriopss Bretagne :

- > Mettre à disposition des structures privées sanitaires et sociales les services techniques et services de documentation sur les plans législatifs et réglementaires, juridiques, financiers, fiscaux et comptables.
- > Regrouper les œuvres et organisations privées sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif exerçant leur activité dans la région administrative de Bretagne.
- > Faciliter les regroupements, constituer un terrain de rencontre, de recherche, de réflexion.
- > Assurer la sauvegarde de nos intérêts légitimes auprès des pouvoirs publics et des organismes de toute nature.
- > Assurer notre participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- > Faciliter par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information du personnel bénévole et salarié.

www.uriopss-bretagne.asso.fr

Institutionnels et élus locaux

- > Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (

[CRSA Bretagne](#)



- > [Conseil territorial en santé](#)

- > Communautés de communes (GP3A, Lannion Trégor Communauté...)

> Sénateurs et députés français et européens

> Assurance maladie

> Mairies des villes principales de Bretagne

[Mutualité Française de Bretagne](#)



> Préfectures



FONDATION BON SAUVEUR

1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS